



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 mars 2014
Français
Original : anglais

Déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 7148^e séance, le 26 mars 2014, la question intitulée « La situation en Sierra Leone », sa présidente a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) s'achevant le 31 mars 2014, le Conseil de sécurité salue les remarquables avancées réalisées ces 10 dernières années par la Sierra Leone, ainsi que sa contribution à d'importantes initiatives régionales et mondiales. Il salue également l'efficacité de la démarche suivie par l'Organisation des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organismes régionaux et sous-régionaux et l'ensemble de la communauté internationale en matière de consolidation de la paix en Sierra Leone.

Le Conseil se félicite des progrès considérables que la Sierra Leone a faits pour ce qui est de renforcer les moyens et les ressources humaines de ses institutions publiques, notamment dans les secteurs de la sécurité, de la justice et de la gouvernance, qui sont essentiels pour le maintien de la stabilité et la promotion de la démocratie.

Le Conseil se félicite également des élections présidentielle et législatives tenues en 2012, qui ont concouru à la consolidation des institutions démocratiques de la Sierra Leone.

Le Conseil salue le rôle non négligeable qu'a joué le BINUCSIL dans la promotion de la paix, de la stabilité et du développement en Sierra Leone, notamment lors des élections de 2012. Il remercie le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies de l'œuvre qu'ils ont accomplie sous la direction des représentants exécutifs du Secrétaire général.

Le Conseil souligne qu'il importe de continuer d'appuyer la Sierra Leone alors qu'elle entre dans la phase suivante de son développement, sans le BINUCSIL, et entame notamment la révision de sa constitution, et note qu'à la demande des autorités sierra-léonaises, l'Organisation des Nations Unies et des partenaires bilatéraux et multilatéraux ont accepté de continuer à jouer un rôle important dans cette entreprise. En outre, le Conseil exhorte la communauté internationale et les partenaires de développement à continuer d'apporter un soutien coordonné et cohérent à la Sierra Leone pour lui permettre de concrétiser ses priorités en matière de consolidation de la paix et de développement.



Le Conseil souligne qu'il reste encore beaucoup à faire pour asseoir la paix et parvenir à une prospérité équitable qui profite à tous les Sierra-Léonais. Il se félicite de l'adoption par le Gouvernement sierra-léonais du Programme pour la prospérité, qui couvre la période de 2013 à 2018, et note qu'il importe qu'il soit mis en œuvre conformément à l'Accord-cadre de responsabilité mutuelle conclu entre le Gouvernement sierra-léonais et le Comité des partenaires de développement de la Sierra Leone en mars 2013.

Le Conseil réaffirme le rôle important que les industries extractives pourraient jouer dans le développement économique de la Sierra Leone et encourage le Gouvernement sierra-léonais et les partenaires internationaux à renforcer la protection des droits des travailleurs et les capacités nationales permettant de réglementer et de contrôler ces industries en toute transparence et d'en retirer des revenus, ainsi qu'à se pencher sur les questions de propriété foncière en vue de mettre en place des dispositifs mutuellement avantageux pour les populations locales et le secteur privé, et engage le Gouvernement à lutter contre la corruption.

Le Conseil souligne qu'il importe, aux fins d'assurer la stabilité à long terme de la Sierra Leone, de veiller à ce que les élections de 2017 soient pacifiques, crédibles et transparentes.

Le Conseil demande, comme il l'a fait dans sa résolution [2097 \(2013\)](#), que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest exerce ses bons offices pour apporter, selon que de besoin, un concours au Gouvernement sierra-léonais et au nouveau Coordonnateur résident des Nations Unies.

Le Conseil salue les travaux menés par la Commission de consolidation de la paix siégeant en formation Sierra Leone. Il demande à la Commission, comme il l'a déjà fait dans sa résolution [2097 \(2013\)](#), de revoir les modalités de sa coopération avec la Sierra Leone de manière à réduire ses activités, et se félicite que la Commission soit passée à une forme de coopération plus légère pour la période de transition couvrant les 12 prochains mois, comme il ressort de son rapport au Conseil ([S/2014/211](#)). Le Conseil demande à la Sierra Leone de contribuer aux travaux de la Commission consistant à réunir les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques.

Le Conseil félicite le Tribunal spécial pour la Sierra Leone d'avoir mené à bien sa tâche, réaffirme son soutien sans réserve au Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone au moment où il entame ses activités et demande aux États Membres, comme il l'a fait dans sa résolution [2097 \(2013\)](#), de contribuer généreusement au financement de ce tribunal. »